AVOCATS

Construction : responsabilités, garanties et expertise

Le contentieux de la construction met en présence de nombreux intervenants, plusieurs régimes de responsabilité et une expertise judiciaire déterminante. Ces deux jours couvrent l'ensemble du dispositif.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
14 h · 2 jours	**Présentiel ou distanciel**	**Sur devis**	**Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats inscrits, collaborateurs, associés et responsables de cabinets.

PRÉREQUIS
Être inscrit au tableau ou exercer au sein d'un cabinet d'avocats.

EFFECTIF
Individuel ou 2 à 10

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les acteurs de l'acte de construire et leurs obligations.
- Qualifier les désordres et déterminer la garantie applicable.
- Mobiliser les assurances obligatoires et facultatives.
- Conduire une expertise judiciaire et rédiger des dires efficaces.
- Construire la stratégie contentieuse et chiffrer le préjudice.

03 Programme détaillé

M1 Acteurs et contrats · 2 h 30

- Qui s'engage à quoi.
- Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises et sous-traitants.
- Contrats : marché de travaux, maîtrise d'œuvre, contrat de construction.
- Sous-traitance, paiement direct et action directe.
- Atelier — Cartographier les intervenants et leurs obligations sur un chantier.

M2 Réception et garanties · 2 h 30

- Le pivot du régime.
- Réception : formes, réserves et effets.
- Garanties de parfait achèvement, de bon fonctionnement et décennale.
- Responsabilité contractuelle de droit commun avant réception.
- Atelier — Qualifier douze désordres et déterminer le régime applicable.

M3 Assurances · 2 h 30
- Mobiliser les bonnes polices.
- Assurance de responsabilité décennale et dommages-ouvrage.
- Lecture des attestations et adéquation des activités déclarées.
- Délais de déclaration et sanctions du retard.
- Atelier — Déterminer les assureurs à appeler dans un dossier multi-intervenants.

M4 Conduire l'expertise · 2 h 30
- Le moment décisif du dossier.
- Référé-expertise : demande, mission et parties appelées.
- Déroulement des opérations et rôle de l'avocat.
- Rédaction des dires et contestation des conclusions.
- Atelier — Rédiger une mission d'expertise puis un dire technique.

M5 Chiffrer le préjudice · 2 h 00
- Du désordre à l'indemnisation.
- Coût de reprise, préjudices immatériels et de jouissance.
- Vétusté, plus-value et imputation des responsabilités.
- Partage de responsabilité entre intervenants.
- Atelier — Chiffrer le préjudice d'un dossier et proposer une répartition.

M6 Stratégie contentieuse · 2 h 00
- Mener le dossier au fond.
- Choix des demandeurs, défendeurs et appels en garantie.
- Prescription, forclusion et interruption des délais.
- Transaction et sortie négociée du dossier.
- Atelier — Construire la stratégie complète d'un dossier de construction.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou distanciel

LIEU / FORMAT
Formation individuelle ou groupe de 2 à 10 participants, en intra-cabinet ou en inter-cabinets.

MÉTHODES MOBILISÉES
• Pédagogie active : apports courts, ateliers et mises en situation.
• Travail sur des dossiers et situations réels anonymisés.
• Fiches-outils, modèles et plan d'action.
• Animation par un formateur expert du domaine.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• Analyse du besoin et recueil des attentes.
• Évaluation continue au fil des ateliers.
• Évaluation des acquis en fin de formation.
• Émargement, satisfaction et attestation individuelle.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation individuelle de fin de formation. L'imputabilité définitive de l'action au titre de l'obligation de formation continue dépend de son contenu, de ses modalités, des justificatifs produits et des règles applicables au barreau concerné.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

DÉLAI D'ACCÈS
Inscription après entretien de cadrage ; dates fixées d'un commun accord.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Tarif	Individuel ou 2 à 10	**Sur devis**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Besoins spécifiques étudiés en amont avec notre référent handicap.

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr